



Formulaire de demande de permis Pour brûlage

Procédure pour présenter une demande de permis

Pour l'obtention d'un permis, vous devez obligatoirement remettre le présent formulaire dûment rempli, signé et daté au Service de l'urbanisme. Votre demande doit contenir le maximum d'informations et être en conformité avec les règlements municipaux. L'officier affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet.

Prenez note que des informations manquantes peuvent retarder l'émission du permis et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non conforme.

Le délai pour émettre le permis est de trois (3) jours à compter de la date de réception d'une demande complète. Il est fortement recommandé de déposer votre demande le plus tôt possible afin d'éviter tout délai dans la réalisation de vos travaux.

Le délai de ce permis est de trois (3) jours uniquement

Cette demande ne constitue en aucun temps un permis ou un certificat.

Information générale

Nom du (des) requérant(s) :

Êtes-vous propriétaire? Oui Non Sinon, procuration? Oui Non

Adresse postale : _____

Tél. (maison) : _____ Tél. (cellulaire) : _____ Tél. (autre) : _____

Adresse courriel :

Adresse des travaux : _____

Numéro de lot : _____



Sainte-Cécile-de-Milton

Description des travaux

Cochez le type d'usage du terrain :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Résidentiel (unifamilial) | <input type="checkbox"/> Industriel |
| <input type="checkbox"/> Résidentiel (bi, tri, multifamilial) | <input type="checkbox"/> Public/semi-public |
| Nombre de logements : _____ | <input type="checkbox"/> Agricole |
| <input type="checkbox"/> Commercial | |

Raison du brûlage :

Date du brûlage : _____

Responsable des travaux

Nom du responsable : _____

Adresse postale : _____

Tél. : _____ Tél. (cellulaire): _____

Adresse courriel : _____

MISE EN GARDE : RESPECT DES LOIS ET RÈGLEMENTS

Le propriétaire doit s'assurer de respecter les règlements municipaux en vigueur, notamment le règlement 539-2015, concernant les interventions du service municipal de sécurité incendier ainsi que la prévention des incendies.

Pour des activités de nettoyage, il est permis à l'extérieur du périmètre d'urbanisation et uniquement sur les terrains ayant une dimension minimale de 5 000 m² de procéder à des feux d'abattis dans le cadre d'une activité de nettoyage du terrain et de la forêt de la propriété.

Il est interdit de brûler des matériaux de construction, des matériaux à base d'hydrocarbure et/ou de caoutchouc ou de plastique.

Tout changement dans les travaux autorisés, qu'ils soient entrepris ou non, quant à l'usage et/ou à l'occupation et/ou autre nécessité, nécessite une nouvelle approbation par le responsable.



Sainte-Cécile-de-Milton

Déclaration et signature

Je soussigné(e) certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets et que je me conformerai aux dispositions du permis ou certificat et à celles des règlements d'urbanisme en vigueur.

Je reconnais que l'émission du présent permis ou certificat ne me dispense pas de l'obtention de tout autre document requis d'un autre service, agence, autorité, ministère ou régie tant au niveau municipal, provincial ou fédéral ayant la juridiction relative à la présente demande.

Je reconnais également que mon droit de construire ou d'effectuer des travaux peut être affecté par des servitudes établies par la loi ou par contrat. Malgré l'obtention du permis ou certificat municipal, je dois m'assurer du respect de ces servitudes.

Signature : _____ **Date :** _____

Nous vous rappelons qu'il est interdit d'entreprendre des travaux AVANT d'avoir obtenu le permis requis à cet effet.

Information supplémentaire

Pour plus d'informations, il est possible de consulter notre site web www.miltonqc.ca ou de communiquer avec le Service de l'urbanisme au (450) 378-1942 poste 132 ou par courriel via urbanisme@miltonqc.ca.